

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2026- 139

DECISION MUNICIPALE

GRILLE TARIFAIRE DU MUSÉE ACTUALISATION

7.6 – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles **L.2122-22-2°** et **L.2122-23** du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du **8 avril 2026** portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu l'inscription aux Articles **7062, 7083, 7088** - Fonctions **314** du budget,

Vu les décisions municipales n°**2021/020** du **28 janvier 2021** et n°**2022/042** du **08 mars 2026** décidant de fixer la nouvelle grille tarifaire des entrées et activités du Musée du Dessin et de l'estampe originale,

Considérant qu'il y a lieu de modifier et de créer de nouveaux tarifs,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'actualiser, à compter du 1^{er} septembre 2026, la grille tarifaire suivant la grille ci-annexée.

Article 2 : Ces tarifs seront appliqués suivant les conditions générales de vente jointes en annexe.

Article 3 : Les recettes seront imputées aux Articles **7062, 7083, 7088** - Fonctions **314** du budget.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations;
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 13 JUIL. 2026

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le 13 JUIL. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 13 JUIL. 2026



Bertrand RINGOT

2. Culture et loisirs										
2.4 Musée										
DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois			
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	
Droit d'entrée au Musée - imputation 7062.314										
Entrée au Musée pour les enfants jusque 18 ans et les étudiants	entrée	visiteur	0,00%	GRATUIT	0,00 €	GRATUIT	GRATUIT	0,00 €	GRATUIT	
Entrée au Musée pour les enseignants en Art, les enseignants titulaires du Pass éducation, le personnel de la DRAC Nord-Pas-de-Calais, les titulaires de la carte invalidité et l'accompagnant, les journalistes, les cartes ICOM	entrée	visiteur	0,00%	GRATUIT	0,00 €	GRATUIT	GRATUIT	0,00 €	GRATUIT	
Entrée au Musée pour les associations gravelinoises, les maisons de retraite gravelinoises (Oyats, Mapi, Résidence d'Autonomie du Béguinage), les centres médicaux gravelinois (CMP, AFEJ), le dispositif "au fil de l'art", les accompagnateurs de groupe	entrée	visiteur	0,00%	-	-	-	GRATUIT	0,00 €	GRATUIT	
Entrée au Musée lors des Journées des Villes Fortifiées, Journées du Patrimoine, Nuit des Musées, Marché de Noël, We Régions des Musées, 1er dimanche du Mois, des vernissages, de la fête de l'estampe	entrée	visiteur	0,00%	GRATUIT	0,00 €	GRATUIT	GRATUIT	0,00 €	GRATUIT	
Entrée au Musée au tarif réduit pour les séniors (à partir de 60 ans), les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux, les groupes de 10 personnes minimum, les groupes guidés, les adhérents de l'Amicale du Personnel de Gravelines, les membres du FRAM Nord-Pas-de-Calais	entrée	visiteur	0,00%	4,00 €	0,00 €	4,00 €	4,00 €	0,00 €	4,00 €	
Entrée au Musée au tarif plein pour les visiteurs de + de 18 ans	entrée	visiteur	0,00%	5,00 €	0,00 €	5,00 €	5,00 €	0,00 €	5,00 €	
CITY PASS - Entrée au Musée pour les adultes (gratuité pour les moins de 18 ans)	entrée	visiteur	0,00%	3,50 €	0,00 €	3,50 €	3,50 €	0,00 €	3,50 €	

2.4 Musée									
DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois		
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Visite-guidée du Musée durant les heures d'ouverture du musée (*)	visite	enfant jusque 18 ans	0,00%	3,00 €	0,00 €	3,00 €	3,00 €	0,00 €	3,00 €
	visite	Ecoliers/Etudiants	0,00%	1,00 €	0,00 €	1,00 €	GRATUIT	0,00 €	GRATUIT
	visite	Adulte	0,00%	3,00 €	0,00 €	3,00 €	3,00 €	0,00 €	3,00 €
Visite-guidée du Musée en dehors des heures d'ouverture du musée(*)	visite	enfant jusque 18 ans	0,00%	6,00 €	0,00 €	6,00 €	6,00 €	0,00 €	6,00 €
	visite	Ecoliers/Etudiants	0,00%	6,00 €	0,00 €	6,00 €	6,00 €	0,00 €	6,00 €
	visite	Adulte	0,00%	8,00 €	0,00 €	8,00 €	8,00 €	0,00 €	8,00 €
Visite-guidée au Musée pour les associations gravelinoises, les maisons de retraite gravelinoises (Oyats, Mapi, Résidence d'Autonomie du Béguinage), les centres médicaux gravelinois (CMP, AFEJI), les accompagnateurs de groupe	visite	visiteur	0,00%	—	—	—	GRATUIT	0,00 €	GRATUIT
	visite	visiteur	0,00%	—	—	—	1,00 €	0,00 €	1,00 €
	visite	visiteur	0,00%	—	—	—	—	—	—
Actions proposées par le musée - imputation 7062.314									
Visite-Atelier du Musée durant les heures d'ouverture du musée(*)	Atelier	enfant jusque 18 ans	0,00%	4,00 €	0,00 €	4,00 €	4,00 €	0,00 €	4,00 €
	Atelier	Ecoliers/Etudiants	0,00%	4,00 €	0,00 €	4,00 €	4,00 €	0,00 €	4,00 €
	Atelier	Adulte	0,00%	6,00 €	0,00 €	6,00 €	6,00 €	0,00 €	6,00 €
Visite-Atelier du Musée en dehors des heures d'ouverture du musée(*)	Atelier	Enfant jusque 18 ans	0,00%	10,00 €	0,00 €	10,00 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €
	Atelier	Ecoliers/Etudiants	0,00%	10,00 €	0,00 €	10,00 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €

2.4 Musée									
DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois		
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
	Atelier	Adulte	0,00%	12,00 €	0,00 €	12,00 €	12,00 €	0,00 €	12,00 €

2.4 Musée									
DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois		
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Visite-atelier au Musée pour les associations gravelinoises, les maisons de retraite gravelinoises (Oyats, Mapi, Résidence d'Autonomie du Béguinage), les centres médicaux gravelinois (CMP, AFEJ), le dispositif "au fil de l'art", les accompagnateurs de groupe	Atelier	visiteur	0,00%				GRATUIT	0,00 €	GRATUIT
Visite-atelier du Musée pour l'opération "Au fil de l'art"	Atelier	visiteur	0,00%				1,00 €	0,00 €	1,00 €
Visite-Atelier du Musée en Famille	Atelier	enfant jusque 18 ans	0,00%	5,00 €	0,00 €	5,00 €	5,00 €	0,00 €	5,00 €
		Accompagnant	0,00%	GRATUIT	0,00 €	GRATUIT	GRATUIT	0,00 €	GRATUIT
Atelier du Musée avec Médiateur - Atelier découverte	1/2 journée	enfant jusque 18 ans	0,00%	5,00 €	0,00 €	5,00 €	5,00 €	0,00 €	5,00 €
		Adulte	0,00%	12,00 €	0,00 €	12,00 €	7,00 €	0,00 €	7,00 €
Stage de gravure avec un artiste (versement d'arrhes de 85 € TTC)	4 jours	Adulte	0,00%	200,00 €	0,00 €	200,00 €	180,00 €	0,00 €	180,00 €
Atelier du Musée avec un artiste/Atelier rencontre avec artiste	1/2 journée	enfant jusque 18 ans	0,00%	12,00 €	0,00 €	12,00 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €
		Adulte	0,00%	25,00 €	0,00 €	25,00 €	22,50 €	0,00 €	22,50 €
Ateliers hebdomadaires en période scolaire	Année scolaire	enfant jusque 18 ans	0,00%	70,00 €	0,00 €	70,00 €	70,00 €	0,00 €	70,00 €
		Adulte	0,00%	80,00 €	0,00 €	80,00 €	70,00 €	0,00 €	70,00 €
Démonstration conférence	conférence	tout public	0,00%	250,00 €	0,00 €	250,00 €	250,00 €	0,00 €	250,00 €

2.4 Musée									
DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois		
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Location de matériel par le musée - imputation 7083.314									
Location malle pédagogique complète (malle + presse)	à la journée	tout type de structure	0,00%	11,00 €	0,00 €	11,00 €	5,00 €	0,00 €	5,00 €
Location malle pédagogique (malle ou presse)	à la journée	tout type de structure	0,00%	8,00 €	0,00 €	8,00 €	3,50 €	0,00 €	3,50 €
Formation à l'utilisation de la malle pédagogique et presse	2h de formatio n	tout type de structure	0,00%	50,00 €	0,00 €	50,00 €	GRATUIT	0,00 €	GRATUIT
Frais administratifs par le musée - imputation 7088.314									
Prise de vue numérique	par prise de vue	tout type de structure	0,00%	30,00 €	0,00 €	30,00 €	30,00 €	0,00 €	30,00 €
Frais administratifs	Forfait	tout type de structure	0,00%	50,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €	0,00 €	50,00 €
Frais encadrement format égal ou inférieur à 56x76 cm	par encadre- ment	tout type de structure	0,00%	10,00 €	0,00 €	10,00 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €
Frais encadrement format supérieur à 56x76 cm	par encadre- ment	tout type de structure	0,00%	17,00 €	0,00 €	17,00 €	17,00 €	0,00 €	17,00 €

Horaires d'ouverture du musée :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 14h00 à 17h30

Conditions particulières :

→ Remise de 10%(*) accordée aux Offices du Tourisme

2.4 Musée									
DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois		
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC

→ Le Pass Culture est accepté comme moyen de paiement pour les activités inscrites sur le site et l'application dédiés au Pass Culture.

Conditions générales de vente

Direction des Affaires Culturelles – Musée du Dessin et de l'Estampe originale
Ville de Gravelines

I. Présentation des présentes conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les obligations et les droits de chacune des parties concernant la vente des prestations au guichet et sur la plateforme internet de réservation Awoo.

Toute commande passée au guichet ou sur la plateforme internet implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

II. Aux particuliers

1. Inscription aux différentes activités culturelles

Avant toute inscription, il est nécessaire de prendre connaissance des activités à pratiquer, et de leurs spécificités. Vous trouverez les programmes détaillés sur le site du Musée : www.gravelines-musee-estampe.fr ainsi qu'à l'accueil du musée, et pourrez également les consulter via le site : <http://www.ville-gravelines.fr>

Pour s'inscrire à certaines activités ou stages culturels, une condition d'âge peut être requise. La ville de Gravelines se réserve le droit de refuser un enfant, si celui-ci ne remplit les conditions de l'âge.

a) Où s'inscrire ?

L'inscription à nos activités se fait de 2 manières :

- Soit à l'accueil de la boutique du Musée, ou au Service des Publics du Musée
 - En vous connectant (24h/24, 7 jours/7) sur la plateforme Internet de réservation Awoo (service sécurisé et règlement par carte bancaire).
- A noter que toutes les offres ne figurent pas sur Awoo.

b) Conditions de validation de l'inscription

Pour toute réservation par téléphone ou par mail, la ou les places seront pré-réservées jusqu'au jour du règlement sur place. En retour de la réservation, le Musée envoie un mail de confirmation ou un courrier postal.

L'inscription est effective au paiement de l'activité pour les particuliers.

2. Paiement et Facturation

Pour les individuels, le règlement se fait sur place avant le début de l'activité. Une facture est délivrée sur demande.

3. Autorisation de sortie du responsable/tuteur de l'enfant

Il est nécessaire de signer une décharge autorisant les enfants à partir seul à la fin du stage, dans le cas contraire, l'enfant sera gardé par l'animateur ou responsable du groupe jusqu'à l'arrivée d'un adulte. Il est important de respecter les horaires du stage (en début et en fin).

4. Utilisation de l'image

En inscrivant votre/vos enfant(s) vous autorisez implicitement la ville de Gravelines à publier, diffuser et utiliser librement des photos et vidéos prises dans le cadre des activités qu'elle propose et auxquelles votre/vos enfant(s) participe(nt) sur son territoire. Cet usage ne se fera uniquement qu'à des fins d'information et de promotion de l'offre culturelle sur les supports papiers (Magazine Municipal, Guides & Brochures, Presse) et supports associés sur internet.

5. Absences exceptionnelles du stagiaire

Toute activité est vendue intégralement, les absences exceptionnelles durant la semaine de stage sont à signaler à l'animateur ou responsable chargé du groupe et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

6. Modification du fait de la Ville de Gravelines

a) Modifications avant le début du stage

La ville de Gravelines peut être contrainte de devoir modifier une partie du programme en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants.

La ville de Gravelines informera les participants de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution. Si toutefois, vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription avec le remboursement du stage au tarif en vigueur.

b) Modifications pendant le stage

Durant le stage, le programme peut subir des modifications ou des aménagements, en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques ou techniques du moment, dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement de la ville de Gravelines sont habilités à prendre les décisions nécessaires, et proposer des solutions de substitution. Aucun remboursement ne peut être effectué.

7. Annulation du fait du particulier

Toute notification d'annulation doit être signalée au responsable du service des publics. Les frais d'inscription ou versement d'arrhes sont remboursés dans la totalité en cas de force majeure (maladie, décès), sur présentation d'un justificatif.

- Tout stage commencé est dû en intégralité et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

8. Annulation du fait de la Ville de Gravelines

La ville de Gravelines peut être exceptionnellement contrainte d'annuler un stage si :

- > Le nombre minimum de stagiaires n'est pas atteint (dans ce cas, le service vous préviendra 48h avant le début du stage)
- > Les conditions de sécurité ou techniques l'exigent
- > En cas d'événement normalement imprévisible

La Direction de la Culture vous proposera dans ces différents cas, de participer à un stage ultérieurement ou de vous rembourser l'intégralité du stage.

9. Modification ou résiliation par les particuliers

Toute annulation ou modification de la réservation par le particulier doit être adressée au service des publics par mail : servdespublics@ville-gravelines.fr ou par courrier postal à : Musée du Dessin et de l'estampe originale - BP 43 - 59620 Gravelines.

10. Tarification

Les tarifs des activités sont fixés par la Mairie de Gravelines, par décision municipale. Ils sont affichés dans nos différents lieux d'accueil (Boutique du Musée, Service des publics). Aucune contestation sur le prix des prestations ne pourra être prise en considération avant et après la réalisation de celle-ci. Il appartient au client d'apprécier avant son départ si le prix des prestations lui convient en acceptant le fait qu'il s'agit d'un prix forfaitaire.

III - Aux groupes

1) Conditions de validation de l'inscription

Le responsable de groupe contacte le service des publics (par téléphone ou par mail), et réserve une date et une prestation. A la demande des groupes, un devis peut être envoyé par la boutique du Musée.

2) Modification ou Résiliation par le client pour les groupes

Un effectif prévisionnel est annoncé par le client à la réservation. La facturation est effectuée après la prestation en fonction du nombre réel de participants.

3) Modification du fait de la ville de Gravelines pour les groupes

La ville de Gravelines se réserve le droit de modifier, si nécessaire, tout ou partie des prestations réservées. Dans le cas où la prestation réservée serait modifiée sur des éléments essentiels avant son commencement, le client en sera informé et pourra :

- Soit mettre fin à sa réservation
- Soit accepter les modifications proposées et les modifications de tarif que celles-ci entraînent

4) Résiliation du fait de la Ville de Gravelines pour les groupes

En cas de résiliation du fait de la ville de Gravelines, en l'absence de faute du client, la totalité des sommes versées par ce dernier, lui sera remboursée.

Lorsqu'après le commencement des prestations réservées, un des éléments de celles-ci ne peut être exécuté, la ville de Gravelines proposera le remplacement de la prestation concernée ou procédera au remboursement intégral de celle-ci.

Conditions particulières : Il est strictement interdit de consommer de l'alcool, produits illicites et de fumer à l'intérieur de nos locaux. Toute dégradation commise par le groupe au niveau du bâtiment sera facturée au groupe sur la base des réparations effectuées par une entreprise. Nos structures déclinent toute responsabilité pour perte, vol ou détérioration des objets et effets personnels dans les locaux ainsi que dans les zones d'activités. Les animaux de compagnie sont strictement interdits.

5) Facturation

Les tarifs sont publiés en euros, toutes taxes comprises. Les tarifs diffusés dans les documents commerciaux n'ont pas une valeur contractuelle et peuvent être modifiés sans préavis. Le prix contractuel est celui fixé lors de la réservation.

Pour les groupes, le règlement s'effectuera après réception de la facture : règlement à l'ordre du TRESOR PUBLIC

(Trésorerie de Gravelines - place des Messageries - 59820 Gravelines) ou sur place, à la boutique du Musée, Site de l'Arsenal, le jour de la prestation.

IV - Règles de fonctionnement des activités des particuliers et des groupes

Règles de fonctionnement et de prudence : une extrême prudence est recommandée au cours des activités afin d'éviter tout incident risquant de perturber le bon déroulement de l'activité (pour le particulier ou l'ensemble du groupe). Chaque participant doit se conformer aux règles propres à la vie du groupe (ceci implique respect envers les animateurs et chaque participant, envers le matériel et les structures qui nous accueillent). La ville de Gravelines se réserve le droit d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement est jugé inacceptable au sein d'un groupe. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

La ville de Gravelines rappelle que l'introduction d'alcool et de cigarettes dans les équipements est interdite au sein du groupe.

Activités et matériel : chaque participant a connaissance des activités pratiquées pendant la semaine. Pour un bon déroulement, il doit se conformer aux règles de sécurité et respecter le prêt du matériel. Toute dégradation sera facturée.

A la fin de la séance, les participants devront participer au rangement du matériel suivant les consignes des animateurs.

V - Assurance

Dans le cadre de ses activités, la ville de Gravelines a souscrit un contrat d'assurances qui garantit les conséquences pécuniaires des responsabilités encourues par la ville de Gravelines, du fait de la gestion et l'organisation des activités culturelles proposées par la ville (garantie responsabilité civile et garantie individuelle accident : se référer à l'affichage de l'attestation au sein de l'établissement de la ville).

1) Garanties d'assurance complémentaires

Nous invitons nos clients à souscrire à une garantie complémentaire dans le cadre de la participation à nos activités où, le risque de blessure est inhérent à la pratique et ne peut être ignoré.

2) Pertes, vols et dégradations d'objets et effets personnels

Il est conseillé aux familles de ne pas remettre aux jeunes de sommes d'argent, bijoux, objets de valeur, téléphone portable, baladeur, console de jeux... La Mairie de Gravelines n'en assumera pas la responsabilité en cas de perte, dégradation ou vol.

